

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courriel électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2023/21-CF
février 2023

AUX: Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'observations sur les recommandations pour la prévention et la réduction de l'intoxication par la ciguatera**

DATE LIMITE: 25 mars 2023

GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez vous reporter au document CX/CF 23/16/10¹.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations générales et spécifiques sur les recommandations décrites au paragraphe 37 du document CX/CF 23/16/10, c'est-à-dire:
 - i. Examiner si de nouveaux travaux doivent être proposés concernant un code d'usages ou si le groupe de travail électronique (GTE) doit réviser le document de travail pour examen par le CCCF à sa dix-septième session (*c'est-à-dire si le document de travail fournit des données/informations suffisantes pour appuyer l'élaboration d'un code d'usages*).
 - ii. Examiner la proposition de nouveaux travaux à l'annexe I (*c'est-à-dire, dans le cas où le document de travail fournit une base solide pour l'élaboration d'un code d'usages, fournit des observations et/ou des révisions sur le document de projet pour améliorer davantage la proposition*).
 - iii. Examiner les grandes lignes du code d'usages proposé à l'annexe II (*c'est-à-dire fournir des observations générales sur le format/structure et des observations spécifiques sur les considérations relatives à la gestion des risques qui devraient être améliorées ou incluses dans les grandes lignes afin de guider les travaux ultérieurs sur le code d'usages*).
 - iv. Établir un GTE afin de préparer une proposition de code d'usages pour la prévention et la réduction de l'intoxication par la ciguatera, à partir du schéma fourni à l'annexe II, pour examen par le CCCF à sa dix-septième session (*c'est-à-dire s'il y a un appui pour établir un GTE afin de poursuivre ces travaux*).
 - v. Autres observations, le cas échéant (*c'est-à-dire toutes autres observations non prises en compte dans les points i-iv*).
3. Les recommandations ainsi que les annexes I (document de travail), II (document de projet – proposition de nouveaux travaux pour l'élaboration d'un code d'usages pour la prévention et la réduction de l'intoxication par la ciguatera) et III (grandes lignes du code d'usages) sont chargées sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous. Les observations fournies par le système OCS doivent suivre les orientations fournies aux paragraphes 5 à 9.
4. Les membres et observateurs du Codex sont encouragés à présenter des observations en réponse à la présente lettre circulaire² afin de faciliter l'examen des recommandations lors de la prochaine session du CCCF.

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

5. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.

¹ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCCF&session=16>

² <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>

<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee-detail/related-circular-letters/fr/?committee=CCCF>

6. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant “Entrer” dans la page “Mes révisions”, disponible après avoir accédé au système.
7. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d’observations de l’OCS se trouvent dans les questions fréquentes de l’OCS (FAQs)³.
8. D’autres ressources de l’OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct, sont également disponibles sur le site du Codex⁴.
9. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

³ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex_OCS_FAQs_2017-11-06.pdf

⁴ <http://www.fao.org/fao-whocodexalimentarius/resources/ocs/fr/>